

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les habitants du **QUARTIER DE L'HORLOGE (Paris Centre)** supportent des charges anormalement élevées, jusqu'à 2,5 fois la moyenne parisienne. Les comptes ne sont plus approuvés par les immeubles d'habitation depuis quatre ans. Des propriétaires demandent **plus de 1 000 000 € de dédommagements et intérêts** et contestent la gestion de leur ensemble immobilier auprès du tribunal de Paris.

...

Les archives révèlent que depuis la livraison des bâtiments, à l'aube des années 80, l'administrateur de bien LOISELET DAIGREMONT n'a jamais tenu compte de l'avis des nombreux propriétaires privés, minoritaires en voix. De tout temps, les trois copropriétés de commerces d'un seul tenant et détenant plus de 60 % des voix ont imposé leurs choix et réparti des charges de fonctionnement en dehors des règles qui régissent ce quartier. D'autant plus facilement que LOISELET DAIGREMONT est juge et parti : gestionnaire de l'association syndicale libre (ASL) du Quartier de l'Horloge qui réparti les charges et syndic des commerces majoritaires.

Notre combat est celui de David contre Goliath. D'un côté plus de 500 foyers occupés par leur famille et leur métier. De l'autre, des professionnels de la gestion immobilière disposant de services juridiques et administratifs importants : AEW CILOGER, AXA, BNP PARIBAS, CBRE, INDIGO PARK et PRIMONIAL. Les propriétaires ignorent les clefs de répartition des charges, ont accès ni à toutes les factures, ni aux mouvements bancaires, ni aux règles qui fondent précisément chaque prestation. Par exemple, LEROY MERLIN BEAUBOURG ne partage pas le nombre d'équipements qui sert à répartir le coût des pompiers communs, ce qui conduit LOISELET DAIGREMONT à facturer environ 150 000 € de charges supplémentaires aux immeubles d'habitation et aux deux HLM.

La liste des dysfonctionnements et aberrations relevés par les membres du conseil de gestion de cette ASL est longue : facturation d'équipements inexistantes, prestations non réalisées, **2 500 € de charges pour une cave de 10 m², 20 000 € pour une caméra de surveillance**, frais qui ne concernent que les copropriétés de commerces répartis à l'ensemble des quelques 2 000 copropriétaires ou encore le pompage des eaux d'infiltrations, **512 m³ par jour, soit l'équivalent d'une piscine Saint-Merri !**

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris, qui exploite une crèche et un centre d'accueil, ne se voit plus appeler de charges pour les services dont elle jouit. Sollicité par les habitants, le maire de Paris Centre n'a pas souhaité demander officiellement à LOISELET DAIGREMONT la mise en conformité de cette situation.

L'*association TEMPO*, qui réunit propriétaires et locataires, calcule que ces erreurs de gestion conduisent à un **transfert de charges** des principaux propriétaires institutionnels vers l'ensemble des propriétaires privés d'environ 190 000 € en 2021. Une somme que l'assemblée générale devra valider.

...

Le bailleur social ERIGERE ACTION LOGEMENT, deux syndicats de copropriétés et une dizaine de propriétaires ont assigné l'ASL et le syndic de copropriété LOISELET DAIGREMONT dès 2011.

L'affaire sera examinée le 6 septembre 2022 à 10H10 au tribunal de Paris.

L'assemblée générale de l'ASL a lieu le 9 septembre 2022 à 09H30. Les habitants restent suspendus aux décisions des représentants des propriétaires majoritaires BNP PARIBAS, CBRE, INDIGO PARK et PRIMONIAL.